



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 16 juillet 2018 le règlement suivant.

RÈGLEMENT NUMÉRO 392

RÈGLEMENT NUMÉRO 392 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 595 000\$ TAXES INCLUSES ET UN EMPRUNT DE 3 595 000\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS SUR LA RUE RAYMOND À SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DÉPOSÉE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, SOUS-VOLET 5.1 RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ce règlement peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 17^e jour de juillet deux mille dix-huit.



Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière